## Konkurse Faillites Fallimenti

## No 104 Mittwoch, 03.06.2009 127. Jahrgang

1. Débitrice:

**FLORIAN FAVRE SA**, rue Marziano 37, 1227 CAROUGE

2. Remarques: Création, fabrication, vente, distribution de

tous articles de bijouterie, joaillerie et horlogerie, ainsi que commerce de pierres et métauxprécieux.

commerce de pierres et metauxprecieux.

Date du jugement de faillite: 10 mai 2005

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte pércesité) (réf. n° 2).

déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3). A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'in-

ventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3) Pour tout renseignement:

Groupe n°3, tél. 022 388 89 03 2005 000517 C / OFA3

Office des faillites 1227 Carouge

(05048144)